

Marseille le 4 janvier 2021

Le SNES-FSU

A

Messieurs Marin, Lazzérini, Delon, Cassar

Messieurs,

Les GT qui se sont déroulés les 14 octobre et décembre avaient pour objectifs un remaniement d'ampleur des attributions des emplois Psy En dans les CIO, puisqu'il s'agissait de revoir les critères de pondération et le redécoupage des secteurs des CIO en tenant compte de l'existant et des réseaux.

Concernant les documents que vous nous avez fournis pour le GT du 14 décembre, nous apprécions leur qualité et soulignons leur précision, contrairement à ceux du CTA du 25 mars 2020.

Cependant, nous souhaitons attirer votre attention sur ce que vous nommez l'existant. En effet, selon le SRE que vous nous présentez (transformation de postes DCIO en postes de Psy EN et fermeture du CIO de Salon-de-Provence), il y aurait, à la RS 2021, 153,5 ETP Psy EN EDO devant élèves, auxquels s'ajoutent les 4 postes de Psy EN particuliers (2 ETP SUIO, 1 prison et 1 Europe) et 17 ETP DCIO, soit 174,5 ETP Psy EN et DCIO implantés en CIO. Or, lors du CTMEN du 16 décembre, le MEN a communiqué aux OS le nombre de postes de Psy EN (dans lesquels sont inclus ceux des DCIO) par académie et l'académie d'Aix-Marseille en compte 178, (corroborant ainsi parfaitement l'information que vous avez bien voulu nous donner en séance lors du GT du 4 mars 2020).

Pour clore sur l'existant, en fonction du projet pour la RS 2021 dont vous nous faites part et selon nos calculs, nous constatons une hausse de la prise en charge élèves/psy EN, celle-ci servant de variable d'ajustement à l'augmentation des effectifs élèves de l'académie : 1418 élèves/Psy EN à la RS 2014, 1536 à la RS 2021*.

Ainsi, dans un contexte dégradé des conditions de travail pour l'ensemble des Psy EN et DCIO de tous les CIO, l'application du nouveau SRE pose des questions à différents niveaux :

- Supprimer le critère distance (qui s'applique à tous les CIO), étendre le critère REP+ aux EPLE en REP, éducation accompagnée ou clause de sauvegarde (ce qui multiplie par 3 le nombre d'EPLE concernés), ainsi qu'introduire un critère ruralité très fortement pondéré (qui ne concerne quasiment que le 04 et le 05), entraîne mécaniquement que les conditions de travail, là où les effectifs des élèves sont peu pondérés, se dégradent encore plus qu'ailleurs, et ce très certainement au-delà du supportable. Selon nos calculs, 5 CIO sont concernés dans le DPT du 13.

- Le redécoupage des secteurs des CIO en fonction des réseaux concerne 8 CIO sur 17 (et une annexe). Il se fait avec transfert de postes pour compenser l'évolution des secteurs.

Vous nous avez indiqué que tous les « acteurs » concernés avaient été consultés et avaient donné leur accord, en contradiction avec ce qui nous remonte du terrain. Plusieurs CIO subissent des changements importants dont les plus emblématiques sont les CIO Marseille-Centre, Belle-de-Mai et Aix-en-Provence. Le CIO Marseille Centre serait celui où le taux de charge réel (effectifs réels/SRE) serait le plus élevé (plus de 550 élèves/Psy EN de plus qu'à GAP où le taux de charge réel est le plus favorable). Ce CIO accueillerait la population du 12^{ème} arrondissement qui se déplace à ce jour au CIO Marseille Est : chacun admettra que les transports en commun et les axes de circulation étant ce qu'ils sont sur Marseille, ces bouleversements sont hasardeux et il y a fort à parier que les services perdront cette population. Le CIO Belle-de-Mai, où 7 ETP Psy EN sont implantés à ce jour, devrait en loger 12 (+ 1 = 13 avec un ETP SUIO), soit pratiquement le double ! Il accueillerait des population d'arrondissements qui se déplacent actuellement sur le CIO Marseille Centre, notamment un nombre important d'élèves suivis par le CASNAV, dans des locaux déjà saturés. En outre, il faudrait, pour y parvenir, 6 MCS qui toucheraient des collègues qui se remettent tout juste d'une restructuration douloureuse des CIO marseillais. Le CIO d'Aix-en-Provence (500 élèves/Psy EN de plus qu'à Gap) illustre bien les difficultés qui résultent de la disparition du critère distance, du peu d'élèves pondérés et du problème des transferts d'ETP insuffisant : son secteur serait parmi les plus importants de l'académie (le 2^e), le plus étendu (sortie de Marseille/Nord du DPT 13) et il aurait seulement 1,43 ETP de plus pour 3000 élèves.

- Vous nous faites part de votre intention de fermer le CIO de Salon-de-Provence ; nous notons que si ce projet était mené à terme, il modifierait encore le SRE prévisionnel, accroîtrait le nombre de CIO subissant des changements structurels importants et multiplierait les MCS.

Le SNES-FSU n'est pas opposé à une redéfinition des critères ou des secteurs des CIO. Pour autant, le projet que vous nous soumettez est d'une telle ampleur qu'il pose le problème des moyens de son ambition. Dans un cadre contraint, que nous dénonçons par ailleurs, voici quelles sont nos propositions :

- l'existant étant de 178 ETP Psy EN dans l'académie, notre première proposition est déjà d'implanter 3,5 ETP en CIO (différentiel entre 174,5 ETP implantés à ce jour en CIO et les ETP ministériels).
- La création de GT avec la participation des OS ainsi que des DCIO et Psy EN des CIO les plus touchés par ces mesures nous paraît indispensable afin de prendre en compte la réalité des conditions de travail dans les CIO (notamment leur taille leurs conditions de logement et d'accueil du public) ainsi que les spécificités du travail avec les populations de leur secteur. En effet, le SRE ne prend en compte

que celles des EPLE du secteur du CIO non celles des missions propres au CIO (CASNAV, retours en formation initiale, PSAD...).

- **Concernant la pondération des critères, supprimer un critère, complexe certes mais qui concerne tous les CIO et prend en compte un élément de réalité, au profit de quelques CIO, ne va pas dans le sens d'une meilleure répartition de l'existant. Quoi qu'il en soit, la pondération à 3 pour le critère ruralité et 4 pour les ULIS et SEGPA en ruralité est un projet ambitieux qui exige des moyens et qui ne saurait se faire au détriment des autres populations.**
- **Il va de soi que nous nous opposons à la fermeture du CIO de Salon-de-Provence, qui laisserait un territoire important du Nord du département du 13 sans lieu d'accueil de proximité pour la population.**

En espérant que nous vous aurons apporté matière à réflexion, veuillez recevoir, Messieurs, l'expression de notre dévouement au service public.

*effectifs pondérés/ETP Psy EN, calcul qui ne tient pas compte pour la rentrée 2021 de l'augmentation prévisionnelle de 3000 élèves.